

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_007 | Onanisme. Perfectionnement de l'espèce. Police médicale allemande et anglaise.CollectionBoite_007-5-chem | Expertises. Exp \[?\], problèmes théoriques, XXe siècle. Item](#)[La vie des malades mentaux dans les hôpitaux de sûreté, Le Monde 17-18 juin 1973 \[coupure de presse\]](#)

La vie des malades mentaux dans les hôpitaux de sûreté, Le Monde 17-18 juin 1973 [coupure de presse]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb007_f0290

SourceBoite_007-5-chem | Expertises. Exp [?], problèmes théoriques, XXe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[\[anonyme ou collectif\] Le Monde](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

SOCIÉTÉ

La vie des malades mentaux dans les hôpitaux de sûreté

PATIENTS OU PRISONNIERS ?

LA PEUR DE FOU

Le mur d'enceinte est surmonté d'une triple rangée de fils électriques, un système d'alarme aujourd'hui hors d'usage : le poids d'un oiseau ou d'une branche d'arbre suffisait à le déclencher. Derrière la porte d'entrée, semblable à celle de toute maison d'arrêt, on découvre trois pavillons de meublerie au milieu d'un vaste jardin arrosé par des tuyaux de gazon, des allées bien tracées, bordées d'arbres. Au printemps, Henri-Colin est un espace vert : ce pourrait être un lieu de séjour agréable si l'ensemble n'était conçu à des fins de surveillance. L'expression du médecin-assistant, le docteur Jacques Bréton, est si le réseau de défense n'était tourné vers l'intérieur, contre les pensionnaires. Devant chaque pavillon, une petite cour en demi-cercle où tournent les malades à l'heure de la « promenade » est entourée d'un fossé bordé de balustrades : un « saut-de-loup ».

« Nous avons pour mission d'empêcher l'évasion de personnes dont la fuite constituerait un danger », explique le docteur Jean Carrière, médecin-chef du service Henri-Colin. Une mission bien particulière pour un établissement de la santé publique, et pourtant, les conditions de sûreté n'ont pas de statut juridique particulier. Ce sont de simples services de l'hôpital psychiatrique. En fait, ils se définissent par leur clientèle. Il s'agit d'une part de malades dits « médico-légaux » ou qui ont obtenu un non-lieu en vertu de l'article 64 du code pénal « il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsque une cause d'excuse par une force à laquelle il n'a pu résister ». Cependant, il n'y a pas de règle bien précise, et tout en étant

dit « volontaire ». L'internement peut aussi être décidé sur l'initiative du préfet ou du commissaire de police, en cas de danger imminent attesté par un certificat médical ou la « notoriété publique », au cas où la sûreté des personnes ou l'ordre public est compromis. C'est le placement ordonné. Le préfet ordonne le maintien ou la sortie du malade sur avis du médecin-chef. En cas de conflit entre ce dernier et la préfecture, l'avis d'experts, de médecins inspecteurs, est sollicité. Mais, en dernier ressort, l'autorité du préfet prévaut. Cette loi ancienne et ambiguë par le rôle qu'elle accorde à l'autorité publique dans le domaine médical associe de nombreuses pratiques depuis de longues années critiquées de la mesure notamment où elle favorise des internements arbitraires, du moins contestables (2).

« Sommes-nous dans un hôpital psychiatrique ou dans un camp de concentration ? C'est la question posée dans l'une des lettres écrites clandestinement par des pensionnaires du service Henri-Colin. Celles-ci, entre autres documents, illustrant le quotidien au quartier de sûreté de l'hôpital psychiatrique de Villejuif ont été recueillies par des psychologues et travailleurs sociaux avec la collaboration d'infirmiers de l'établissement (1). Voici un extrait de la correspondance d'un malade qui décrit les conséquences de la vie carcérale : « Contrairement à ce que prétendent les médias, les psychiatriques d'Henri-Colin, les internés qui y passent de longues et pénibles années d'incarcération ne guérissent pas, mais acquiescent au contraire, au fond d'eux-mêmes, une haine contre la société, qui est rarement déçue par le médecin. Car tout au long de ces affreuses années les malades sont constamment humiliés, opprimés, privés de leur dignité, de leur responsabilité, de leur personnalité. Que reste-t-il de la malade privée de toutes ses bases et que fera-t-il une fois lâché dans l'arène qu'est la société ? »

« La réponse logique et malheureuse est qu'il agit comme un taureau furieux longtemps enfermé dans le noir et, à la fin, il se précipite sur le premier homme qu'il voit, contre la société qui l'a rendu ainsi. A qui incombent la faute ? Qui est le moi assassin, le taureau ou le toréador, ou plutôt l'organisateur ? Ou mieux encore l'éleveur de ces taureaux voués à la mort ? Les malades de sûreté ne sont pas des personnes qui ont subi une persécution, le personnel soignant (soi-disant) est en train de nous détruire d'un côté et de cultiver notre haine secrète d'un autre. »

« En train de nous détruire »

« Les murs de la honte » M. Jacqueline met d'autre part en cause les traitements appliqués aux pensionnaires d'Henri-Colin. La thérapie tient en trois points : la répression, hélas parfois « efficace » dans la mesure où le « verrouillage » de Henri-Colin est perçu par le malade comme une punition, le « mitard » ; la chimiothérapie, c'est-à-dire l'administration de neuroleptiques dont on sait les troubles annexes qu'ils peuvent provoquer, d'autant plus néfastes qu'elle se prolonge, ne s'accompagne pas d'autre forme de traitement et ne favorise aucune réadaptation puisque la violence est dans de nombreux cas imputable à des troubles psychiatriques élémentaires qui ne concernent que quelques malades. « En fait il semblerait que le plus adapté est difficilement applicable du fait même de l'incarcération et du régime en vigueur dans le service. Un certain nombre de malades ne devraient pas, d'un point de vue médical, se trouver dans ce service, souvent très difficile de faire sortir un malade du quartier de sûreté lorsque son maintien n'y paraît plus utile. La sortie directe,

hors de l'hôpital psychiatrique, la « remise à la famille » (s'il en a une) est un cas très rare. La responsabilité du médecin-chef est lourdement engagée si l'hésite longtemps avant de prendre une telle décision, sachant que la communauté dans laquelle est replacé le malade risque de le réadmettre. Lorsqu'il quitte le service de sûreté, le malade est fréquemment dirigé vers un autre service psychiatrique dont le responsable est souvent peu enclin à le prendre en charge. D'autant que, dans de nombreux cas, le patient se trouve dans ce service avant d'aller « en sûreté », et son retour n'y est pas souhaité pour les mêmes raisons qui ont motivé son départ.

Etre à l'écoute

La rigueur de la justice embarrassait quelquefois le psychiatre. Le docteur Bréton rappelle le cas d'un prévenu qui, inculpé de vol et poursuivi d'un policier, avait été envoyé au cours de sa détention provisoire à Henri-Colin où l'on fut amené à douter de sa responsabilité, mais il n'avait pas bénéficié de l'article 64. « Nous avons hésité longtemps. Faut-il renvoyer cet homme devant la cour d'assises, où il encourait une lourde peine, ou bien devant-on le garder indéfiniment dans notre service, alors qu'il paraissait susceptible de la transférer dans un autre service ? Il n'y avait pas de solution. Le prévenu l'a trouvée : il s'est suicidé. »

Le meilleur moyen de se protéger

Enfin, il faut tenir compte de l'attitude et des réactions de l'opinion publique vis-à-vis de la décision du psychiatre, mais aussi sur celles de la justice et de l'administration. Ce fut le cas, en 1971, pour le docteur Penigaud qui, dans son cabinet de Saint-Denis, avait tué un enfant en « opérant » — dans un accès de démence. Ce médecin passa plusieurs mois en détention provisoire avant d'être jugé irresponsable. Selon les docteurs Bréton et Carrière, cette décision aurait dû intervenir aussitôt et le retard était causé par les craintes de réactions d'une opinion pour laquelle l'internement psychiatrique équivaut souvent à soustraire le criminel à l'action de la justice. Les crimes de sang sont relativement rares en France, et ceux dont se rendent coupables les malades mentaux sont une minorité. Mais la peur du « fou en liberté » reste profondément ancrée. On s'en est aperçu, encore récemment, en octobre 1972, après qu'un malade eut tiré sur les clients d'un magasin d'Angoulême, tuant cinq personnes. En réalité, l'internement psychiatrique n'est pas un acte d'urgence. Il n'y eut, en fait, ni dernier par exemple, qu'une dizaine d'« accidents » dus à des malades mentaux connus.

FRANCIS CORNU.

(1) Les trois autres quartiers de sûreté se situent à Sartrouville (Seine-et-Oise), à Cluses (Haute-Savoie) et à Montdevout (Cantal). (2) À titre d'exemple, le tribunal d'Éry-Corbail a ordonné la sortie anticipée de deux malades internés 34 ans, à la demande de ses avocats qui jugeaient abusif son internement depuis près d'un mois à l'hôpital psychiatrique de Vaucluse (Vaucluse).

La tête contre les murs

« La vie quotidienne au service Henri-Colin rappelle certaines descriptions d'Henri Bazin dans sa tête contre les murs. Tout semble y être essentiellement réglé dans le but de « contenir » le malade. Au moindre détail, au moindre geste, correspond un point d'un règlement d'une logique implacable, déterminée par la crainte de l'incident, de l'évasion. « Chaque malade entrant restera en observation pendant une période qui sera fixée par le médecin-chef. Le séjour continuera obligatoirement au quartier numéro 1, où le régime est le plus sévère. C'est l'isolement de l'action ou lorsque une cause d'excuse par une force à laquelle il n'a pu résister. Cependant, il n'y a pas de règle bien précise, et tout en étant

miers ; il n'y a rien, car tout est dangereux ». A chaque fois que le malade y pénètre, il doit se comporter totalement. Il est interdit de fumer dans les cellules. Au-delors, il faut ranger le feu aux infirmiers, car le malade ne doit posséder ni allumettes, ni cigarettes. Les livres et publications sont autorisés, « modérément ». Il y a la télévision, des jeux de société, un « baby-foot », enchaîné à un pilier. Tout est fixé, tabac, bancs, etc. Il n'y a pas de « mobilier » à Henri-Colin. Dans les toilettes collectives, les toilettes n'ont pas de portes. Innovation : depuis quatre ans, dans les cellules, on s'ouvre sans à actionner la chasse d'eau. Apparemment, il fallait priver un infirmier de tirer la chaîne placée à l'extérieur. Au contraire, il est généralement interdit de parler. Pour communiquer avec l'extérieur, le malade peut écrire qu'à deux fois par semaine (sur feuilles de papier sont numérotées et comptées) et les enveloppes doivent être remises ouvertes. Les visites sont contrôlées et les provisions apportées par les visiteurs sont vérifiées et très limitées. Enfin, le règlement précise en bonne place que « les malades qui refusent de se soumettre à ces mesures seront punis ». De la même façon, les provisions apportées par les visiteurs sont vérifiées et très limitées. Enfin, le règlement précise en bonne place que « les malades qui refusent de se soumettre à ces mesures seront punis ».

La médecine douloureuse

Ce régime, plus disciplinaire que thérapeutique, est de nature à décourager le personnel soignant. La plupart des internes et infirmiers d'un quartier de sûreté n'ont pas choisi leur affectation. La mauvaise posture de certains ne permet guère d'améliorer la qualité. Le docteur Carrière en convient volontiers. Mais tout ne peut, surtout, passer que l'absence de contact avec le monde extérieur. L'évolution actuelle de la psychiatrie sous-entend un engagement professionnel, n'importe quel. « L'aplatissement », dit-il, « n'importe quel... ».

Le juge devant les psychiatres

« PARTAGE ou conflit d'autorité ? » M. Louis Zollinger, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, n'est pas un avocat, mais un procureur, mais il est devenu le 28 mai 1972, devant une assemblée de psychiatres réunis à Paris au sein de la société médico-psychiatrique pour traiter des conditions de sortie des malades hospitalisés dans les services psychiatriques. « À l'heure où les médecins psychiatres s'interrogent sur les limites de leur science et les choix à faire dans l'évolution de sa pratique, alors que certains remettent celle-ci profondément en cause, comme ils contestent la place qu'elle tient aujourd'hui dans le système social, le propos du magistrat touchait au cœur d'un débat qui ne semblait pourtant pas devoir être ouvert jusqu'à cette intervention. Il lui faut d'une façon qui ne pouvait que lui opposer un front commun, du moins une large majorité. Le contentieux justice-psychiatrie n'est pas nouveau. De plus, en plus nombreux, semble-t-il, les psychiatres refusent la responsabilité très lourde qu'ils ont assumée jusqu'ici à l'égard de la collectivité. Ils veulent lever les ambiguïtés de leur fonction et éviter d'être compromis avec le pouvoir, fut-il judiciaire. Or, M. Zollinger est venu proposer à ses hôtes non seulement une collaboration un peu intéressée, mais encore leur a-t-il presque demandé de prendre en charge le poids de certaines de ses propres responsabilités. Certes l'assemblée paraissait de bonne volonté, sans grande velléité contestataire, mais tout de même... »

« Établissement d'embûche en parallèle adhésives entre la détention provisoire et l'internement en service psychiatrique, M. Zollinger déclare notamment que le magistrat instructeur et le psychiatre ont l'un et l'autre « le droit » de personnes qui doivent être mises à l'écart de la société », et que tout « engagement commun » a une responsabilité. Il n'y a encore plus loin, laissant

La tête contre les murs

« L'ave qu'acquiescent au contraire, au fond d'eux-mêmes, une haine contre la société, qui est rarement déçue par le médecin. Car tout au long de ces affreuses années les malades sont constamment humiliés, opprimés, privés de leur dignité, de leur responsabilité, de leur personnalité. Que reste-t-il de la malade privée de toutes ses bases et que fera-t-il une fois lâché dans l'arène qu'est la société ? »

« Les murs de la honte »

M. Jacqueline met d'autre part en cause les traitements appliqués aux pensionnaires d'Henri-Colin. La thérapie tient en trois points : la répression, hélas parfois « efficace » dans la mesure où le « verrouillage » de Henri-Colin est perçu par le malade comme une punition, le « mitard » ; la chimiothérapie, c'est-à-dire l'administration de neuroleptiques dont on sait les troubles annexes qu'ils peuvent provoquer, d'autant plus néfastes qu'elle se prolonge, ne s'accompagne pas d'autre forme de traitement et ne favorise aucune réadaptation puisque la violence est dans de nombreux cas imputable à des troubles psychiatriques élémentaires qui ne concernent que quelques malades. « En fait il semblerait que le plus adapté est difficilement applicable du fait même de l'incarcération et du régime en vigueur dans le service. Un certain nombre de malades ne devraient pas, d'un point de vue médical, se trouver dans ce service, souvent très difficile de faire sortir un malade du quartier de sûreté lorsque son maintien n'y paraît plus utile. La sortie directe,

Le meilleur moyen de se protéger

Enfin, il faut tenir compte de l'attitude et des réactions de l'opinion publique vis-à-vis de la décision du psychiatre, mais aussi sur celles de la justice et de l'administration. Ce fut le cas, en 1971, pour le docteur Penigaud qui, dans son cabinet de Saint-Denis, avait tué un enfant en « opérant » — dans un accès de démence. Ce médecin passa plusieurs mois en détention provisoire avant d'être jugé irresponsable. Selon les docteurs Bréton et Carrière, cette décision aurait dû intervenir aussitôt et le retard était causé par les craintes de réactions d'une opinion pour laquelle l'internement psychiatrique équivaut souvent à soustraire le criminel à l'action de la justice. Les crimes de sang sont relativement rares en France, et ceux dont se rendent coupables les malades mentaux sont une minorité. Mais la peur du « fou en liberté » reste profondément ancrée. On s'en est aperçu, encore récemment, en octobre 1972, après qu'un malade eut tiré sur les clients d'un magasin d'Angoulême, tuant cinq personnes. En réalité, l'internement psychiatrique n'est pas un acte d'urgence. Il n'y eut, en fait, ni dernier par exemple, qu'une dizaine d'« accidents » dus à des malades mentaux connus.

FRANCIS CORNU.

(1) Les trois autres quartiers de sûreté se situent à Sartrouville (Seine-et-Oise), à Cluses (Haute-Savoie) et à Montdevout (Cantal). (2) À titre d'exemple, le tribunal d'Éry-Corbail a ordonné la sortie anticipée de deux malades internés 34 ans, à la demande de ses avocats qui jugeaient abusif son internement depuis près d'un mois à l'hôpital psychiatrique de Vaucluse (Vaucluse).

REVUE DES REVUES par Yves Florenne

Contre la fin-*Police-Animation* et information

ESPRIT a fort à faire, et le fait selon sa vocation, pour critiquer partout où ils apparaissent les mythes, annonces, prophéties, obsessions et déclarations de la fin, qui peuvent, certes, témoigner de clairvoyance, de science, de courage, mais parfois trahissent quelque chose d'autre, à quoi on pourrait d'ailleurs donner plus d'un nom. Tout récemment c'était à propos de la belle « catastrophe » des Mythologies de Lévi-Strauss. Aujourd'hui la discussion est provoquée par un texte de Paul Virilio, « Moralité de la fin » : architecte, il trouve matière à réflexion et à prédiction en quelque sorte sur le terrain, dans l'exercice de son métier (on le lisait encore dans le dernier numéro de Cause commune que nous avons signalé à propos de l'article de Jean Duvinet (1)).

d'être. Les deux autres contributions sont l'exposé et le commentaire d'expériences : l'un, d'un stage audio-visuel organisé par le service de la recherche à l'O.R.T.F., l'autre, plus concret encore, met en scène des animateurs et, à travers eux, de jeunes animés-animants s'exprimant, se libérant en inventant et jouant des psycho-sociodrames. Cette expérience du théâtre-action, qui paraît avoir été si féconde, a été menée, comme tant d'autres, à Grenoble.

leur : ce que Chronique sociale de France, précisément, illustre de façon exemplaire. Il va sans dire que, dans son analyse, elle ne cesse d'être attentive au fait que, pour cette énorme masse média — d'imprimés, d'images, de paroles en paroles — il croissante circulation et consommation, le pavillon « information » comme le pavillon « Culture » couvrent toutes les marchandises.

Le sommaire de la Nouvelle Revue des Deux-Mondes intrigue par un texte qui ne comporte aucune signature, pas même les trois étiquettes traditionnelles : à la place du nom d'auteur, un blanc. C'est l'anonymat, proclame la Revue elle-même, ignore tout de son éditorial collaborateur, qui se propose de lui donner une suite de portraits politiques, dont le premier est celui de M. Valéry Giscard d'Estaing « Des trois grands lauses de notre laune politique... » « Grand fauve » est beaucoup dire pour une « chaux-souris » ; c'est le sous-titre, à qui pourrait faire croire d'abord à quelque malveillance. Nullement : simple allusion à « voici mes ailes » — et « être notera haut » — et à « moi mes dents »... « Il a pu sembler que le OUI, mais... un lieu de s'exprimer d'un seul souffle, se dédoublait subtilement entre Richelieu et le Père Joseph, entre Philéas Fogg et Passe-Partout... OUI, disait Virilio — et Michel ajoutait mais... » Des traits : « Chroniqueur de l'intelligence nationale, feuilletoniste des monnaies... Cactus du gaullisme... Le général vide le ministre et le ministre à son tour (ou avait-il commencé avant son tour ?) lâche le général... Il a réussi à la comarquer (les Français) que cette immense ambition personnelle se confond fondamentalement avec l'ambition nationale... » Portrait brillant, mais très travaillé dans les dessous, et où paraît jusque dans les griffures cette sorte d'amour pour le modèle que Balzac montre dans la peinture de ses grands ambassadeurs séduisants. On attenda les suivants, en s'interrogeant sur le portraitiste inconnu.

Et, entre tant d'autres, celle de Daniel Populius, animateur chargé des problèmes de télédiffusion. Il expose cette expérience — ce sera une initiation pour nombre de lecteurs — sous la forme d'un entretien dans le dernier cahier de Chronique sociale de France (4) consacré à l'information. Radiographie, essai de diagnostic — « informer sur les maladies de l'information », tel est l'un des propos définis par Albert Sammel — mais surtout prospective : « l'information demain ». Évoquant des techniques nouvelles : câbles, magnéto-cassettes, satellites — et de leurs perspectives, mais surtout examen de ce qu'on peut attendre d'elles, en bien et en mal ; et, au-delà, interrogation sur l'information même, sa nature, ses déviations, ses perversions, sur les illusions aussi qu'elle fait naître ou permet de répandre. On lira sur ce point l'étude rigoureuse de Lucien Nizard qui dénonce le « mythe » de l'information généralisée engendrant nécessairement la démocratie.

Au chapitre de l'information encore, et sans quitter la région, on retrouve Régis Neyret. Dans l'un de ses excellents éditoriaux de Résonance - la Vie lyonnaise (5), il écrit : « Les hommes qui détiennent l'information détiennent ainsi, dit-on, une parcelle de pouvoir. Et le pouvoir, on le sait, n'aime pas à se partager. Voilà sans doute la raison essentielle pour laquelle les (...) habitants de notre agglomération (...) se heurtent souvent au mur de silence quand ils cherchent à savoir ce qu'on veut faire pour eux ou ce qu'on veut faire d'eux. » Suit le tableau de ces efforts et l'écho de protestations qui se résument dans cette question : « Comment un maire peut-il se vanter de ne consacrer que 0,07 % du budget à l'information ? » Dans le principe, la régionalisation est démocratisation. Il semble qu'on parle peu des risques de dictatures municipales. Mais peut-être que les manigances de l'information et de participation n'expliquent rien de ce sentiment d'une majorité silencieuse, surtout dans une cité de la Renaissance, seigneur cadette de Florenne, où les citoyens n'ont d'autre désir que de mourir, les yeux fermés, le génie constructeur et la munificence « culturelle » de leurs Magnifiques.

Si « l'information demain » est considérée principalement dans ses formes audio-visuelles, la presse écrite n'est pas absente du tableau. L'article de Régis Neyret nous intéresse particulièrement ici puisqu'il traite de la presse périodique, où l'auteur a écrit l'événement. Il anime plusieurs revues culturelles ou spécialisées de la région lyonnaise. Il montre bien comment, en dépit de disjonctions et de crises, cette presse périodique est florissante ; et la plupart des lecteurs apprendront que sept hebdomadaires et mensuels, à eux seuls, ont un tirage global équivalent à celui des quatre-vingt-dix quotidiens français. Il note encore un fait remarquable : dans la presse régionale, où l'implantation régionale, assez rare, est plus fréquente que dans la presse nationale, on trouve le meilleur de ce qui est le mieux.

SOMMAIRES

- Dans le Journal de la France une très remarquable évocation, par Jean Lacouture, du de Gaulle de 1946 et de l'entrée au désert.
- Un numéro exultant et éblouissant de Changement (Septembris-Les Cahiers), « Police fiction », Textes de Chomsky, De Costa, B. Teysseire... « Répression femmes » d'A. Vetter, « Sexe file » de S. Sautreau...
- Une étude approfondie d'A. Hoffer, dans la Revue politique et parlementaire (18, rue Duphot) : « La télédiffusion : vers une télévision communautaire ».
- « Etude du milieu et animation », dans Education et développement (11, rue de Cligny), où l'on lira aussi

- une pertinente analyse, par D. Rougès, de Family Life.
- Dans l'Urbanisme théâtral (Édit. de la Cité, 10, Métroville, Lausanne), un entretien avec Patrice Chéreau, et des textes de B. Dort, E. Copfermann, etc.
- International théâtre (1, rue Mial-les, 15^e), revue bilingue de l'Institut international du théâtre, qui nous propose de consacrer un ensemble à Molière, avec J.-L. Barrault, J. Copeau et le texte de Giranès sur la mort de Molière.
- Médecine de France (198, boulevard Saint-Germain), qui nous propose un bel hommage à Jacques Rouché, avec l'étude largement illustrée d'André Boll.

La vie du langage

QUAND un mot, une façon de tourner une phrase, apprennent de plus en plus souvent dans nos lectures ou nos conversations, il n'est pas facile de dire s'il s'agit d'une évolution véritable de la langue, ou d'une mode. Voici cependant deux « élégances » discutables, dont il est douteux qu'elles s'installent durablement dans le français.

Pour la première, un exemple : « Le péril est clairement énoncé, qui nous menace. » (P. Boulez). « Comprendre la musique d'aujourd'hui. » Il s'agit, on le voit, d'un déplacement de la proposition relative, rejetée derrière le verbe principal. Le OUI annonciateur de la relative s'est éloigné de son antécédent, et notre gêne (nos sommes incontestablement gênés) vient de l'effort à faire pour ramener à sa place accoutumée l'explication « menaçant », qui porte sur « le péril ». Nous pensions en avoir fini avec une idée énoncée, et non : il faut réintégrer un trainard dans le peloton. Précisément, un second exemple de ce genre nous le pronom relatif QUE. QUI : « Le pauvre Malléjac le sait, qu'un doping provoquant a conduit aux portes de la mort. » (R. Barthes, Mythologies, p. 128). Cette fois, à la gêne stylistique, s'ajoute un « bruit » dans le message : nous percevons ce QUI comme l'annonce d'une complétive, non d'une relative ; « Malléjac le sait, qu'un doping provoquant n'est pas bon pour la santé. »

Avec un autre relatif « Des mesures de rétorsion sont à prévoir, dont l'ampleur dépendra largement de la solidité du front commun des exploités. » (R. Dumont, l'Utopie ou la mort, p. 100). Nous voyons mieux cette fois ce qui peut pousser un écrivain (R. Dumont ne l'est pas de profession, mais sa langue est solide et claire) à utiliser ce tour un peu... contourné. C'est le sentiment d'un certain équilibre rythmique entre la phrase. Elle comporte ici un premier groupe de sept syl-

DE L'ÉCRITURE MODERNE

labes, un second de quatre, un troisième (la proposition relative) de vingt. L'auteur ne s'est pas vu intercaler ce groupe de vingt syllabes entre un « groupe sujet » de sept et un groupe verbe de six. Mais nous ne sommes pas en cas, ne pas écrire tout simplement : « LEUR ampleur déterminée... »

pour suivions, avec un journaliste écrivain et un écrivain de métier, tous deux très sûrs de leur style. Georges Walter (la Ballade de Sacrament Gino, p. 139) : « Je ne savent pourtant pas que Jérôme a cessé d'écrire, qui estime avoir tout dit. » Et François Nourissier (Un petit bourgeois, p. 104) : « Cette confession me tenait à cœur, qui me laisse dans une posture assez soignée... Notre gêne (il me semblait) est plus forte encore : quelque chose ne va pas. Dans la première phrase, la relative (qui estime...) a une signification clairement causale... Il a cessé d'écrire, parce que... Et dans la seconde, une signification non causale... cette confession... Nous préférons être fixés sur les causes ou les réserves du fait principal avant que celui-ci soit exprimé. Sinon, où est la « clarté du français » ? Et pourquoi reprocher à l'auteur de ne fournir qu'un fin de phrase (avec ses particules séparables) une précision indispensable à l'ensemble de la phrase si nous faisons de même alors que rien ne nous y contraint dans le système de la langue ?

Et voici les deux derniers exemples. Chez Haz, nous avons le pédalement de mot serviteur. Du Monde lui-même n° 831, J.-L. S.) : « Des milliers de débris métalliques jonchaient le terrain, qui de loin, ressemblait à des débris abandonnés après un gigantesque pique-nique. Cette fois, holla ! Car une règle bien constante veut que l'antécédent d'un pronom relatif soit le premier subordonné en amont, à condition qu'il s'y prête grammaticalement — genre, nom-

A coups de points

bre, ici, à l'audition, nous devons comprendre ce qu'est « le terrain » qui ressemble à des débris... » à bien sûr la marque graphique du pluriel. C'est une chance, que nous n'aurons pas dans cette phrase de François Nourissier (op. cit., p. 208) : « Un petit garçon s'élevait dans un coin de la maison, que les invités ne remarquaient pas. » Nous n'avons plus cette fois que la virgule, une légère pause dans la lecture, pour nous faire deviner que ce que les invités ne remarquaient pas, c'est le petit garçon, et non (comme le veut la logique linéaire de la langue) la maison.

Il n'y a rien dans cette construction qui viole véritablement une règle quelconque de syntaxe : ce sont des relatives « explicatives » qui se trouvent ainsi rejetées derrière la proposition principale, et non des « déterminatives » (je n'entre pas dans le détail de ces elles, supposeraient mal ce traitement. Mais il faut toujours se méfier des élégances que la langue parles, même la plus soignée, refuse absolument ; c'est ce cas pour le rejet de la relative, procédé exclusivement littéraire, en fait remarquablement précieux. Si cette mode devait s'étendre (c'est heureusement assez improbable), l'efficacité serait triomphée du naturel, au grand dam de la langue.

De la publicité, le mal a gagné le journalisme ; dans nos colonnes de « précieuses ». Si cette mode de distillation désarroi. Rien n'y résiste. Ni la popularité des ministres. Ni le crédit de Matignon. Ni le dogme de l'immuabilité présidentielle. Et, toujours dans le Monde, 16 mars 1973, page 1 : « Tout converge vers l'Elysée. Vers ce pouvoir unique, pépinière, saturé, engorgé, absorbant plus de compétences qu'il n'en peut exercer... Et modeler une autre structure du pouvoir. Diversifiés, multipolaires... J'avoue ne pas voir l'intérêt de cet émiettement de la phrase, dont on peut citer des pages et sous bien des plumes. La ligne syntaxique, le mouvement des articles de G.-G. Schwarzenberg (c'est lui qui nous avons dit) sont vigoureux et classiques, et n'ont rien à faire de ces artifices, plus aérés, en effet, le sentiment d'une phrase bien construite comme les constructions pures, et que l'auteur aurait taillé à plaisir, après coup.

CORRESPONDANCE

A l'hôpital Foch

A la suite de la publication de deux témoignages sous le titre « Scènes d'hôpital » (le Monde du 29-30 avril, puis, nous avons reçu le titre que voici. Il se trouve que j'ai été moi-même opérée l'été dernier à l'hôpital Foch. Opération osseuse grave qui m'a maintenue à l'hôpital du 13 juin au 22 juillet. Je n'ai jamais eu l'impression d'une seule minute que les chirurgiens et les infirmières aient eu l'air de nous considérer comme des « cas intéressants » avant de nous considérer comme des êtres humains à aider et à soulager. Ma chambre se trouvait précédemment dans le couloir où sont la plupart des opérés de la suite et de la face. Certains nous regardent du monde entier et sont parfois effrayants à voir. Mais, n'étant pas immobilisés comme nous, je vous assure qu'ils vont et viennent, parfois étonnants de gaietés, et que les enfants, surtout, jouent parfois des tours pendables aux infirmières, qui les gênent fort.

Je regrette l'espèce d'agrandissement que votre correspondance a cru bon de dérocher à une infirmière et à un chirurgien en passant. J'admire trop le travail épuisant et le dévouement de ces femmes et de ces hommes pour ne pas en être blessée.

R. FONFONNIS. (PARIS).

ENCYCLOPÉDIE DU BON FRANÇAIS DANS L'USAGE CONTEMPORAIN par DUPRE... Excellent instrument de travail qui avalué souhaite ses lecteurs... ÉDITIONS DE TRÉVISE, 34, rue de Tréville, PARIS 9^e